



# Mairie de Bert

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

6 Rue de la Mairie  
03130 - Bert

Tél : 00 33 4 70 99 60 90

Courriel : [mairie-bert@orange.fr](mailto:mairie-bert@orange.fr)

Date de convocation : 16 juin 2023

Vendredi 23 juin 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. MESTRIES Jean Louis, M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique, M. Gilles JALICOT, Mme VIVIEN Sandrine, M. Didier RIVES.

Pouvoirs : Nicolas GUY à Jean Louis MESTRIES

Étai(ent)t excusé(e)s : Emilie BERNARDIN

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Dominique MATHIEU

N° Ordre	Objet	Décision du Conseil
D31.2023	Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	Approuvée avec 8 voix POUR
D32.2023	Renouvellement de la ligne de Trésorerie	Approuvée avec 8 voix POUR
D33.2023	Création nouveau site Internet de la commune	Approuvée avec 8 voix POUR
D34.2023	Accompagnant pour les transports scolaires	Approuvée avec 7 voix POUR
D35.2023	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne école et cantine globalisation sur 2 années	Approuvée avec 8 voix POUR
D36.2023	Convention avec le Centre de Gestion de l'Allier pour des missions de signalement des actes de violences, discrimination, harcèlement et agissement sexiste	Approuvée avec 8 voix POUR
D37.2023	Décision Modificative	Approuvée avec 8 voix POUR

Le procès-verbal sera arrêté au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

Affiché le 27 juin 2023

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 23 JUIN 2023**

Date de convocation : 16 juin 2023

Vendredi 23 juin 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. MATHIEU Patrick, Mme Dominique MATHIEU, M. Gilles JALICOT, Mme VIVIEN Sandrine, M. Didier RIVES.

Pouvoirs : Nicolas GUY à Jean Louis MESTRIES

Étai(ent)t excusé(e)s : Emilie BERNARDIN

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Dominique MATHIEU

**Ordre du Jour :**

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Décisions du maire
- Délibération portant sur Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I.)
- Décision pour le renouvellement de la ligne de trésorerie arrivant à échéance au 10 juillet 2023
- Décision pour la création d'un nouveau site Internet
- Décision pour l'accompagnateur/trice des enfants de maternelle dans le bus scolaire
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 30 mai 2023**

Les membres du conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte-rendu relatif à la réunion du conseil municipal du 30 mai 2023.

**DECISION DU MAIRE**

- Monsieur le Maire demande le rajout de deux décisions à l'ordre du jour: accord à l'unanimité

**DECISION CONCERNANT LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de lister les points d'eau incendie présents le territoire de la commune sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du maire. Il convient d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Allier.

Le conseil municipal suite à la présentation faite, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie, de faire réaliser les contrôles techniques annuels pour les PEI (Point d'Eau Incendie) publics sous pression, et de s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés, de réaliser les conventions avec les éventuels propriétaires de PEI privés.

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE ARRIVANT A ECHEANCE AU 10 JUILLET 2023**

Monsieur le Maire informe que la ligne de trésorerie mise en place l'année dernière arrive à échéance le 10 juillet 2022. Il convient de renouveler celle-ci. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de la Caisse d'Epargne pour la mise en place d'une ligne de trésorerie interactive à compter du 11 juillet 2023 avec un montant de 20 000 € et pour une durée de un an maximum aux conditions énumérées sur l'offre.

**CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET**

Monsieur le Maire rappelle les informations débattues lors d'une précédente séance concernant la création d'un nouveau site internet pour la commune par les deux entreprises installées sur le territoire. La société FetP Agency a transmis sa proposition qui s'élève pour la création du site à 2 470 € et pour la maintenance annuelle à 250 €. Après délibéré, le conseil municipal décide, avec 8 voix POUR, d'accepter la proposition de la société FetP Agency pour un montant de 2 470 € pour la création du site, et pour 250 € pour la maintenance annuelle.

## **DECISION POUR ACCOMPAGNEMENT AU TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de Bert au R.P.I. de Varennes S/Têche - Trézelles à compter de la rentrée 2023 et qu'il convient d'organiser le transport entre ces communes. Les élèves de maternelle doivent être accompagnés par une personne habilitée. Plusieurs candidatures ont été reçues dont deux acceptent le bénévolat. Après délibéré, le conseil municipal, avec 7 voix POUR, (étant ici observé que Mme Sandrine VIVIEN s'est retirée pendant le débat et la délibération), retient les deux propositions à titre bénévole, à savoir : Mmes VIVIEN et PLAIDIT, toutes deux domiciliées à BERT. Le secrétariat de mairie fournira un livret d'informations au titre de la sécurité des transports scolaires à ces deux personnes, demandera les cartes de transports nécessaires. Les deux accompagnatrices fixeront, d'un commun accord, le planning les concernant.

## **DECISION CONCERNANT LA SUBVENTION DEMANDEE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L ALLIER POUR LA REHABILITATION DE L ANCIENNE ECOLE ET CANTINE**

Monsieur le Maire rappelle la décision de déposer les dossiers de demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école et cantine en salle des associations, vu le montant dépassant le plafond de 300 000 €, il convient d'étaler les dépenses de ce projet sur deux années. Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école et cantine, concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier, de globaliser sur deux années, à savoir 2023 et 2024.

## **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L ALLIER CONCERNANT LE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET AGISSEMENT SEXISTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de l'Allier propose une convention pour des missions de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste auprès des agents territoriaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix POUR, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Allier pour les missions de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste auprès des agents territoriaux.

## **DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'autoriser le mouvement de crédit sur le budget 2023, en décision modificative pour un montant de 384.83 € pour le règlement du dossier d'échange de terrain entre la commune et Monsieur FOURNIER.

Après délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la décision modificative pour un montant de 384.83 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- le panneau d'informations à LED du Conseil Départemental de l'Allier sera prochainement installé sur la place Pierre GONARD pour toutes les informations de la commune. Ce panneau est pris en charge par le Département.
- une réflexion est demandée pour que le logement d'urgence puisse être mis en location saisonnière
- la modification du carrefour place Gonard, route du Donjon et de Lapalisse sera effectuée par les services de la commune le mois prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 25 juillet 2023.

Le secrétaire de séance,

Dominique MATHIEU

Le Maire,

Michel VIVIER